



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20180927-2018-45-DE
Date de télétransmission : 02/10/2018
Date de réception préfecture : 02/10/2018

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

2018- 45 LANCEMENT OUTIL METIER DECISIONNEL CONCESSION

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 Septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 20 septembre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Titulaires absents :

Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machedoul
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Présent :

Marc REYMONDON, représentant suppléant au collège électoral pour la commune de Machedoul

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 28 septembre 2018

2018-45 LANCEMENT OUTIL METIER DECISIONNEL CONCESSION

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le SYDELA ainsi que le SD 35 et le SyDEV, ont des besoins communs pour rendre plus efficient le contrôle de leur concession.

Les problèmes rencontrés sont les suivants :

- Production des tableaux de bord de contrôle standard manuellement, à la maille départementale uniquement
- Beaucoup de temps en manipulation de données et peu d'analyses avancées, répartition des temps de coupures, analyse des causes, ...
- Comparaison régionale difficile, nécessite des traitements complémentaires
- Peu de partage des informations avec les adhérents ou les autres services limité à la synthèse du rapport de contrôle

Il est donc apparu nécessaire de se doter d'un outil métier et ce afin de :

- Gagner en efficacité dans le contrôle de concession
- Produire un ensemble d'indicateurs de la maille communale à la maille régionale
- Mettre à disposition les bonnes données auprès des adhérents (fiche commune, EPCI, ...) et d'autres métiers des AODE (travaux, transition énergétique, ...)
- Utiliser les données de concession dans sa relation avec ENEDIS et contribuer efficacement à la programmation et aux suivis des investissements sur le réseau dans le cadre du futur contrat de concession.

La centrale d'achat UGAP propose une solution adaptée à ces demandes et il est proposé que le SYDELA, le SD 35 et le SyDEV s'associent afin de constituer un interlocuteur unique auprès de l'UGAP dans le cadre du marché envisagé.

Ce marché concerne à ce stade uniquement une phase de validation de la solution technique sur un périmètre maîtrisé.

Une copie de la convention est annexée à la présente délibération.

Le Comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser la signature d'une convention qui contractualise le partage des frais entre le SYDELA, le SDE 35 et le SyDEV précisant le périmètre budgétaire et fonctionnel,
- D'autoriser la passation d'un marché public avec l'UGAP,
- D'autoriser le Président à signer le marché passé avec l'UGAP.

